

Contribuons à l'AVENIR des ENFANTS en toute indépendance

Paris le 2 mars 2020

Communiqué de presse

Covid-19 (Coronavirus)

L'ensemble de nos remarques, provenant des questions de nos associations, a été exposé vendredi 28 Février 2020, lors de l'entrevue au ministère de l'Éducation Nationale. Les réponses apportées seront relayées à l'ensemble des parents.

L'UNAAPE soutient la démarche d'information actualisée et actée par le gouvernement. La première recommandation repose sur le civisme de tous. Parents, équipe pédagogique, enfants, en appliquant des gestes simples, seront des acteurs du bon fonctionnement de ces consignes.

Nous resterons vigilants sur la mise en œuvre du continuum de la scolarité, lorsque celle-ci ne pourra pas être assurée lors d'un confinement minimum de 14 jours. Si l'exposé du CNED a été clair, son application doit en être simple, accessible à tous, parents, élèves, et équipe pédagogique.

Par le décret publié le 1^{er} février, une indemnisation pour tous parents devant garder un enfant confiné, se fera par une procédure administrative : un certificat d'arrêt maladie délivré par le médecin de l'ARS, ouvrira des droits à percevoir une continuité de salaire sans perte financière et sans jour de précarité, pour l'ensemble des parents du secteur privé et du public. Nous regrettons que ce parcours ne soit pas réalisable par le médecin de famille plus proche de sa clientèle.

Une décision plus lisible devrait être apportée concernant les voyages scolaires, les sorties et visites pédagogiques tant sur une journée que sur une période plus longue. Qui prendra en charge le remboursement total pour ces manifestations souvent programmées de longue date ? Lors d'un déplacement sur un lieu « sain », comment se fera l'hébergement si la région d'accueil devient zone confinée ? La réponse apportée laissait apparaître un accord des compagnies d'assurances. Nous attendons un positionnement plus humain et moins financier.

Patrick SALAÛN
Président de l'UNAAPE



« Être autonome, c'est avoir des convictions, prendre des positions et prendre le risque de les défendre. »

Patrick SALAÛN, Président/Courriel : secretariat@unaape.asso.fr

42, rue Carvès - 92120 Montrouge / Téléphone : 01 40 92 16 61 - Site : <http://www.unaape.asso.fr>
Association sans but lucratif, régie par la loi de 1901/Reconnue d'utilité publique en date du 22 juillet 1987.
Reconnue par le ministère de l'Éducation nationale. Agréée par le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.